

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune d'ARVIEU

**Séance du 28 juillet 2008**

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet à vingt heures quarante cinq minutes.

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

**Etaient présents : Mmes BRU C, BOUNHOL G, CLOT R, COURONNE J-P, LACAN G, PUECHGUIRAL M, WILFRID L, ALBOUY J-M, BLANCHYS P, FIRTION C**  
**Mme LACAZE Hélène arrivée à 21 H 45**  
**et Mme VERDALLE-LACROIX M, à 22h15**

**Absents excusés : Mr VAYSETTES R. qui donne procuration à BRU C.**  
**Mrs DEJEAN J.M. et VINCENT B**

Monsieur Laurent Wilfrid a été nommé secrétaire.

**PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007**

- **LOTISSEMENT LA SOURCE** – document consultable en mairie
- **LOTISSEMENT LE CLOS** - document consultable en mairie

**AFFECTATION DU RESULTAT 2007**  
**BUDGET LOTISSEMENT LA SOURCE**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2007 du budget Lotissement La Source. Elle rappelle le résultat constaté lors du vote du compte administratif 2007 :

- excédent de fonctionnement	43 381.06 €
- besoin de financement d'investissement	39 940.60 €
- solde des restes à réaliser	0 €

Madame le Maire propose de reporter en fonctionnement au compte R 002 le montant de l'excédent de fonctionnement soit 43 381.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2007 du budget lotissement La Source de la commune.

**PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008**  
**BUDGET LOTISSEMENT LA SOURCE**

Madame le maire soumet la proposition de budget primitif 2008. Budget voté à l'unanimité. Celui-ci est consultable en mairie.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2007  
BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2007 du budget Lotissement Le Clos. Elle rappelle le résultat constaté lors du vote du compte administratif 2007 :

- déficit de fonctionnement	58 751.38 €
- excédent d'investissement	55 803.63 €
- solde des restes à réaliser	0 €

Madame le Maire propose de reprendre le déficit de fonctionnement de 58 751.38 € au cpte 002 dépenses de fonctionnement du prochain budget du lotissement Le Clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise ce report.

**CREATION D'UNE STATION ESSENCE  
LANCEMENT DU PROJET**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'ancien conseil municipal avait décidé de lancer le projet de création d'une station essence suite à la fermeture de la station service existante. Elle précise que dans la séance du 27 février 2008, lors du vote du budget primitif 2008, la somme de 151 000,00 € a été attribuée à l'opération n° 113 «création d'une station-service ». Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur la poursuite ou non de ce projet.

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter ce service à la population, le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de poursuivre le projet de création d'une station essence,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les différents partenaires financiers
- Autorise madame le Maire à lancer la consultation des entreprises
- 

**ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR IMPLANTATION  
STATION ESSENCE**

Madame le Maire rappelle les différentes négociations avec Mr REYNES Jean-Paul pour le projet d'implantation de la station essence devant le garage VIGROUX (propriété de Mr REYNES).

Mr REYNES céderait à la commune la partie de terrain nécessaire pour implanter la station essence. Le terrain serait pris sur la parcelle cadastrée section AB n° 46 moyennant la somme de 8.334.00 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'acquérir à Mr Jean-Paul REYNES moyennant la somme de 8 334,00 €, une partie de la parcelle cadastrée section AB n° 46, sous réserve de la faisabilité du projet.
- Demande à Madame le Maire de faire établir un document d'arpentage.
- Précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à cet achat.

**MAISON DE LA PETITE ENFANCE - CONVENTION  
SIVOM DES MONTS ET LACS DU LEVEZOU/COMMUNE D'ARVIEU**

*Arrivée de Mme LACAZE Hélène*

Madame le maire informe l'assemblée que ce jour, a été signé la réception des travaux de la réalisation de la maison de la petite enfance.

Elle stipule qu'il convient de signer avec le Sivom des Monts et Lacs du Lévézou, une convention qui fixe les conditions financières pour la partie investissement de l'opération. Le syndicat réalise des emprunts (durée 15 ans), et les communes participent au remboursement des annuités. Pour Arvieu, le montant global s'élève à 94 906.28 € TTC répartis comme énoncé dans la convention.

Après avoir entendu l'exposé et la lecture de la dite convention par madame le maire, le conseil municipal par 12 voix « Pour » :

- DECIDE de passer la convention qui fixe les conditions financières pour la partie investissement de la maison de la petite enfance,
- AUTORISE madame le maire à signer le présent document et à mettre en œuvre cette opération.

<b>ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC</b> <b>Convention SIEDA/COMMUNE D'ARVIEU</b>
---

*Arrivée de Mme VERDALLE-LACROIX Magali*

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal l'importance qu'il y a, à bien entretenir les installations d'éclairage public de la commune. Elles sont un accessoire indispensable à la sécurité des usagers et ont un lien direct avec le pouvoir de police du maire (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elles permettent d'optimiser la sécurité, d'améliorer le bien être des habitants. Elle souligne combien il est également important de rationaliser les installations afin de mieux maîtriser l'énergie et les dépenses qui y sont liées.

La convention de prestation de service proposée par le SIEDA à la commune répond à ces critères :

- elle offre une protection face aux problèmes de responsabilités des élus dans un domaine où les risques ne peuvent être mésestimés ;
- elle permet un véritable suivi, des dépannages plus rapides, la mise en place gratuite d'une cartographie informatisée,
- enfin, le soutien financier de 30% de la part du SIEDA n'est pas négligeable.

Cette convention étant soumise aux règles du Code des Marchés Publics, le SIEDA propose de réunir les communes désireuses de signer la convention d'entretien dans un groupement de commandes afin de rechercher les entreprises performantes et qualifiées et d'impacter les coûts à la base.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix « Pour » et 1 Abstention :

- de donner pouvoir à madame le maire pour signer la convention de groupement de commandes (conformément à l'article 8 du code des marchés publics),
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de prestation de service pour l'entretien des installations d'éclairage public,
- de veiller en partenariat avec le SIEDA, au respect des termes de la convention,
- de s'engager à créer annuellement les ressources nécessaires pour faire face aux règlements tels que définis dans la convention.

<b>DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC A DOURS</b> <b>RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE</b>
--

Madame le maire rappelle la délibération du 3 juin 2008 concernant le projet de déclassement de deux parties du domaine public situées à Dours et les conditions dans lesquelles elle a fait procéder à une enquête publique par Monsieur Michel GALIBERT, commissaire enquêteur désigné par arrêté municipal.

Après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier,

du fait qu'il n'y a eu aucune observation ou réclamation au cours de l'enquête,  
 et après avis favorable du commissaire enquêteur,  
 le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité, de déclasser deux parties du domaine public, situé dans le village de Dours, la première d'une superficie de 230 m<sup>2</sup> devant la maison de Mr Joël CASTELBOU, et la deuxième d'une superficie de 523 m<sup>2</sup> jouxtant la maison de Melle Christine LACROIX ..

AUTORISE Madame le Maire à céder, au prix de vente de 3€/m<sup>2</sup>, à

- Christine LACROIX, la parcelle de 523 m<sup>2</sup>,
- Joël CASTELBOU la parcelle de 230 m<sup>2</sup>, en mentionnant dans l'acte notarié une servitude ou droit de passage pour les propriétaires de la parcelle cadastrée section B n° 248,

PRECISE que tous les frais inhérents à cette affaire (géomètre, notaire) seront à la charge des intéressés,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

<b>COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</b>
--

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 09 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné des personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs. Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu un courrier en date du 10 juillet de la Direction des Services Fiscaux de l'Aveyron précisant que l'intégralité des règles n'a pas été respectée. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit dresser une liste de contribuables comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants (le maire ou l'adjoint délégué n'étant pas compris dans cette liste). Le Directeur des Services Fiscaux désigne ensuite les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants constituant la commission.

Il convient donc de compléter la liste déjà proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **propose** les personnes ci-dessous, pour siéger à la commission communale des impôts directs :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
<b>Maire</b>	Claudine BRU Ginestous – 12120 ARVIEU	Guy LACAN Cayras – 12120 ARVIEU
<b>1</b>	Jean-Michel ALBOUY Dournets – 12120 ARVIEU	Gilles BOUNHOL Rue des Genêts – 12120 ARVIEU
<b>2</b>	Monique PUECHGUIRAL Espinouzet – 12120 ARVIEU	Serge CAPOULADE Espinous – 12120 ARVIEU
<b>3</b>	Pierre BLANCHYS Puechgrimal – 12120 ARVIEU	Eric LACAZE Routaboul – 12120 ARVIEU
<b>4</b>	Jean-Louis CARRIERE Rue des Genêts – 12120 ARVIEU	Laurent VEYRAC Trédos – 12120 ARVIEU
<b>5</b>	Jean-Paul COURONNE Cité de Pareloup – 12120 ARVIEU	Laurent WILFRID Dours – 12120 ARVIEU
<b>6</b>	Yvon COSTES Puech de Clauzelles – 12120 ARVIEU	Robert CLOT Aurifeuille – 12120 ARVIEU
<b>7</b>	Patricia CRESPIAN Aurifeuilles – 12120 ARVIEU	Charles FIRTION Chemin du Moulin Bas
<b>8</b>	Magali VERDALLE-LACROIX Bonneviale – 12120 ARVIEU	Hélène LACAZE Routaboul – 12120 ARVIEU
<b>Propriétaire de bois</b>	Louis ALARY Espinouzet – 12120 ARVIEU	Pierre TERRAL Girman – 12120 ARVIEU
<b>Propriétaire de bois</b>	Elizabeth BONNAFOUS Girman – 12120 ARVIEU	Patricia CRESPIAN Aurifeuille – 12120 ARVIEU
<b>Hors Commune</b>	Jean-Marc NAYRAL Saint-Martin-des-Faux – 12410 SALLES-CURAN	Fanny TAURINES Mas Viata – 12430 ALRANCE
<b>Hors Commune</b>	Joëlle SOULIE Frayssinhous – 12290 TREMOUILLES	Frédéric CIGAL Crayssac – 12120 SALMIECH

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Agrandissement du garage communal le Gazet** – il est décidé de demander un devis à des entreprises pour cimenter le dit bâtiment, car les agents municipaux n'ont pas le temps.
- **Préau de l'école** – vu les problèmes d'humidité, il conviendra de poser un auvent à celui-ci.
- **Pont Bascule** – Nomination de régisseurs suppléants Charles FIRTION et Laurent WILFRID.
- **Formation CJD Aveyron** – les 18 et 19 août prochain à la Cyber-Base d'Arvieu.
- **RD577** – les travaux sur la RD577 à proximité de Caplongue débuterons le 25 août 2008 – une déviation sera mise en place pour 1.5 mois.
- **Débit de tabac** – ne pas laisser perdre la licence – le délai octroyé pourra t-il être rallongé ?
- **Projets à venir** – La station essence – le local du Gazet – le crépis et l'accès handicapés de La Poste – valorisation de la tourbière – étude sur réhabilitation de la mairie – bâtiment ADALPA – mur de soutènement cimetière des Faux – travaux avec le SMBVV – assainissement de Pareloup (prévoir réunion avec les services concernés – revoir zonage assainissement) – réhabilitation salle Les Tilleuls – revêtement chaussée de la route d'Aurifeuille – échange terrain Négrel situé derrière le garage communal contre 1 lot du lotissement pour création d'une plateforme de déchets verts – entretien des chemins communaux -
- Charles FIRTION présente le listing des diverses demandes faites par les administrés lors de la campagne électorale.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45